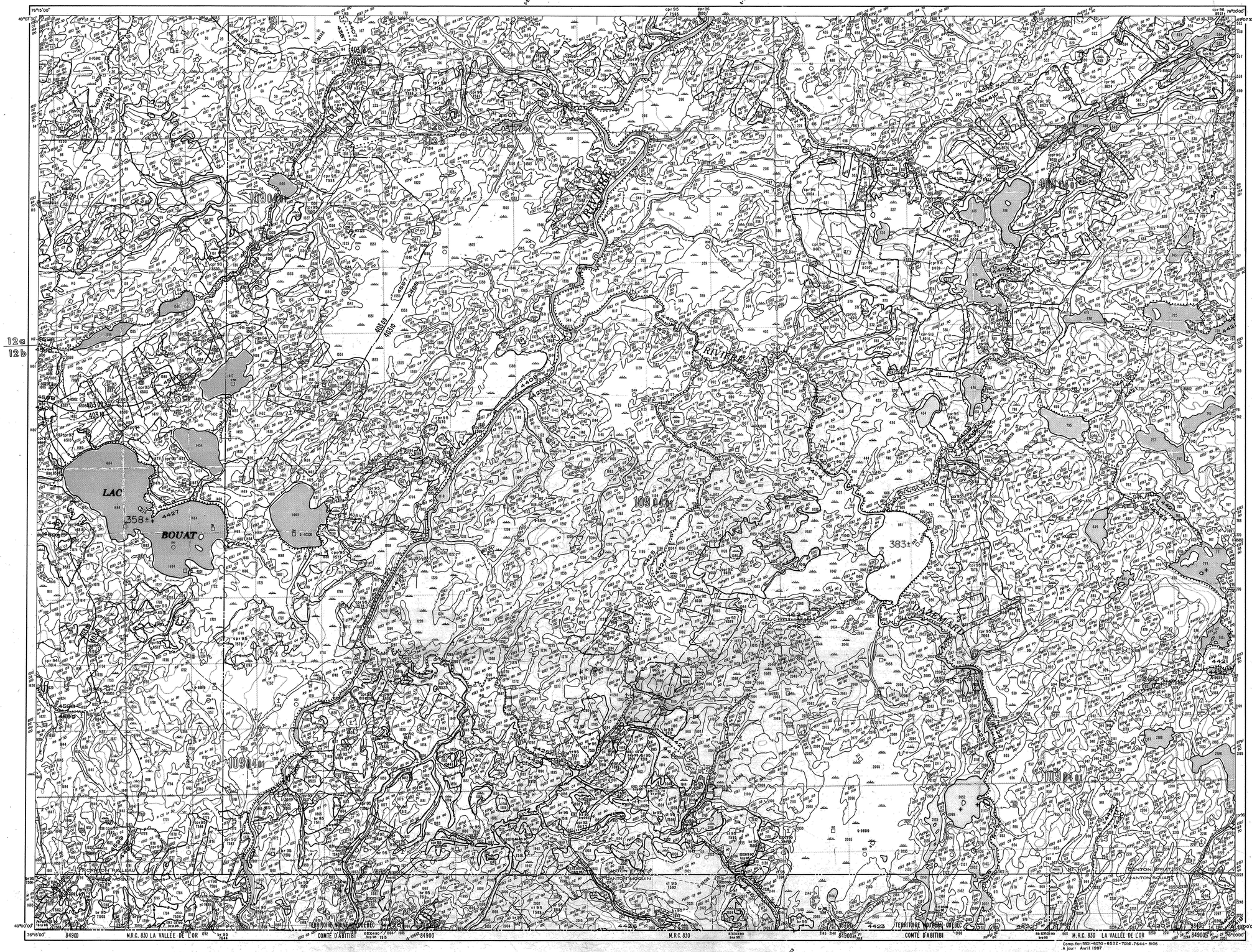

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... co
Coupe avec protection de la régénération ..... cp
Coupe avec réserves de semenciers ..... cs
Coupe à diamètre limite ..... cd
Coupe à diamètre limite ..... cd
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... ad
Coupe progressive irrégulière ..... cpi
Coupe partielle (préciser le type) ..... cp
Plantation à rangées nues ..... pn
Plantation en récipients ..... pr
Plantation de boutures ..... pb
Ensemencement ..... es
Décrépitude commerciale ..... dc
Récolte dans les lisières boisées (abatoirs libres) ..... ra

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — pin rouge	R (PR)
— — pin gris	R (PG)
— — pin (pins indifférents)	R (P)
— — mélèze	R (M)
— — épinette	R (EP)
Pessière	R (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	R (E)
— — à thuya (cédre)	R (EC)
— — à mélèze	R (EM)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (EPB)
— — à pin rouge	R (EPR)
— — à pin gris	R (EPG)
— — à sapin	R (ES)
— — (plantation d'épinette blanche)	R (E)
— — (plantation d'épinette rouge)	R (E)
— — (plantation d'épinette noire)	R (E)
— — (plantation de pin gris)	R (PG)
Sapinière	R (S)
— — le sapin et/ou/épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse)	R (S)
— — à thuya (cédre)	R (SC)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (SE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (SPB)
— — à pin rouge	R (SPR)
— — à pin gris	R (SPG)
— — à mélèze	R (SM)
— — (plantation de sapin baumier)	R (S)
Pinède à pin blanc	R (PB)
— — — — avec pin rouge	R (PBPR)
— — — — le pin blanc occupant plus de 75% de la portion résineuse)	R (PB)
— — — — avec thuya (cédre)	R (PBC)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PBE)
— — — — avec mélèze	R (PBM)
— — — — avec pin gris	R (PBPG)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PBS)
— — — — (plantation)	R (PB)
Pinède à pin rouge	R (PR)
— — — — le pin rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	R (PR)
— — — — avec thuya (cédre)	R (PRC)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PRE)
— — — — avec mélèze	R (PRM)
— — — — avec pin gris	R (PRPG)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PRS)
— — — — (plantation)	R (PR)
Pinède à pin gris	R (PG)
— — — — le pin gris occupant plus de 75% de la portion résineuse)	R (PG)
— — — — à thuya (cédre)	R (PGC)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PGE)
— — — — avec pin blanc	R (PGPB)
— — — — avec pin rouge	R (PGPR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PGS)
— — — — (plantation)	R (PG)
Mélèzin	R (M)
— — le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)	R (M)
— — à thuya (cédre)	R (MC)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (ME)
— — à pin blanc et/ou rouge	R (MPB)
— — à pin rouge	R (MPR)
— — à pin gris	R (MPG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (MS)
— — (plantation de mélèze européen)	R (M)
— — (plantation de mélèze japonais)	R (M)
— — (plantation de mélèze laricin)	R (M)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes	F1 Pg	F1 Pg (F)
— — — — avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (F)
— — — — avec pin blanc	F1 PB	F1 PB (F)
— — — — avec pin rouge	F1 PR	F1 PR (F)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 R (F)
— — — — avec sapin	F1 S	F1 S (F)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 E	F1 E (F)
Bouleau à bouleau blanc	BB	BB (F)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB E	BB (F) E
— — — — avec pin gris	BB PG	BB (F) PG
— — — — avec pin blanc	BB PB	BB (F) PB
— — — — avec pin rouge	BB PR	BB (F) PR
— — — — avec résineux	BB R	BB (F) R
Bouleau à bouleau jaune — avec pin blanc	BJ PB	BJ (F) PB
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 PB	F1 PB (F)
Peuplier faux-tremble — avec pin blanc	Pe S	Pe S (F)
— — — — avec pin gris	Pe PG	Pe S (F) PG
— — — — avec pin blanc	Pe PB	Pe S (F) PB
— — — — avec pin rouge	Pe PR	Pe S (F) PR
— — — — avec résineux ou rouge	Pe R	Pe S (F) R
Peuplier à grandes dents	Pg S	Pg S (F)
Cerisier rouge résineux	C (ro) R	C (ro) R (F)
Cerisier à grappes	C (ga) R	C (ga) R (F)
Mélangés à feuillus tolérants	M F1	M F1 (F)
— — — — sur station humide	M F1 h	M F1 (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences tolérantes	F1
— — d'essences intolérantes	F2
— — sur station humide	Fh
— — plantation	F
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	B
— — — — plantation	B
Peuplier	Pe
Cerisier rouge	Cr
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Cr B1
— — à bouleaux jaunes	Cr B2
— — à feuillus	Cr F
— — à feuillus d'essences tolérantes	Cr F1
— — à feuillus d'essences intolérantes	Cr F2
Plantation d'érable à sucre	Ers
— — de bouleau jaune	Bej
— — de bouleau blanc	Bbl
— — de chêne rouge	Cr
— — de frêne d'Amérique	Fr Ag

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ds
Dénudé et semi-dénudé humide	Dh
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle par trouées plus épaisses légère	cp
Coupe partielle	cp
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	br

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 10 à 50% ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis totale	ch
Chablis partiel	cp
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ceci)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ceci)	30-70 (ceci)
80-20 "	20-80 "
60-30 "	30-60 "
50-50 "	50-50 "
60-20 "	20-60 "
60-70 "	70-60 "

FORÊT MÉLANGÉE

Jeune indéterminé: Peuplements de feuillus, majorité des tiges entre 0 et 30 ans
Vieux indéterminé: Autres peuplements, majorité des tiges entre 31 et 60 ans
Peuplements de résineux, majorité des tiges entre 31 et 60 ans, classe de densité 50 et plus
Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	30 à 60 %	M
Forte	60 à 90 %	F
Abrupte	90 % et plus	A

Superficie entourée de pentes > 30 %

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

HAUTEUR \ DENSITÉ	1 (20m)	2 (15m)	3 (10m)	4 (7m)	5 (4m)	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1E 1 D 50% ⊖ — détérioration, classe de pente, classe d'âge, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R 1 E 1 (E) 61 — classe de pente, classe d'âge, groupe de l'origine, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: FOR INTERNATIONAL LTÉE — SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: — SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985; Année de publication: 1986; Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 87-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 1
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 109 04 01
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique:
Bassin primaire: 403 10*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 84400*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4426*
Région écologique: 12a*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 1/9/85
Déclinaison magnétique: 16° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-F-7	32-F-8	32-C-5
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-F-2	32-F-1	32-C-4
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-C-15	32-C-16	32-B-13

32 F/1 S.E.

2

Comp. for: 1501-6070-6532-7014-7644-8106
A jour: Avril 1997